

Conseil d'exploitation « Tourisme » du mardi 27 mai 2025 – 16 h

COMPTE-RENDU

Membres présents :

Collège des élus : M. Patrick BERTHELOT, M. Mickaël KERNEIS, Mme Mathilde PAILLOT-POULIQUEN, M. Roger LARS, Mme Martine LE GUIRRIEC MORVAN.

Collège des professionnels : Mme Laurence GUEGUENIAT.

Invité : M. Jo LE MEROUR, Maire de Camaret/mer.

6 membres présents & 8 pouvoirs

Membres excusés ou absents : M. Raymond POUDOULEC (POUVOIR), Mme Dorothee GOBBE (POUVOIR), M. Richard KLEIN (POUVOIR), M. Pascal PRIGENT (POUVOIR), Mme Elodie BUHOT, Mme Azélie JESTIN, Mme Monique PORCHER, du collège des élus, Mme Catherine BERGER-VILLAAMIL (POUVOIR), M. Alexandre DUBEAUREPAIRE (POUVOIR), M. Serge KERGOAT, M. Yann ROGER (POUVOIR), Mme Claire DARLEY (POUVOIR), M. Olivier DARDE, M. Jean COLIN, du collège des professionnels.

Assistaient à la réunion : Hubert LE BRENN – DGS, Armelle PRIGENT-LEMETAIS - directrice OTC, Sabine LE PAPE – KERDOMMAREC - directrice adjointe, Chrystelle LE BRIS Resp. Pôle accueil-qualité.

M. Mickaël Kernéis, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime ouvre la séance.

M. Patrick Berthelot, en sa qualité de Président de l'Office de tourisme Presqu'île de Crozon - Aulne maritime, énonce l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1/ Audit organisationnel et fonctionnel : version 1 du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information.

2/ Taxe de séjour. Evolutions

3/ Question diverses

DIAPORAMA ET SUPPORTS EN ANNEXE

1/ Audit organisationnel et fonctionnel : version 1 du SADI.

Lors de ce Conseil d'exploitation du 27 mai 2025, l'objectif de l'audit réalisé est de nouveau précisé par Hubert Le Brenn et Armelle Prigent-Lemétais, à l'appui du **diagnostic** réalisé par Marion Pansart de « L'envolée », préalablement adressé aux membres du CE.

Le SADI ne se résume pas qu'à la réorganisation du service Accueil.

L'audit est un véritable **accompagnement stratégique**, doté d'outils et de méthodes d'amélioration des services de l'Office de tourisme.

Le SADI représente la feuille de route 2025-2030 du Service Tourisme.

Il présente son impact sur l'organisation et les moyens de l'office de tourisme, tel que prévu dans la commande.

Cette démarche était nécessaire pour faire face aux changements en matière d'évolution des pratiques et des attentes visiteurs.

C'est avant tout un audit organisationnel et fonctionnel, auquel le SADI est une solution facilitatrice.

Le lien entre le diagnostic et les préconisations de réorganisation doit être visible, à travers l'impact humain et financier (recrutements nécessaires, nouveaux équipements et moyens financiers à évaluer). La gouvernance ainsi que la montée en compétences de l'équipe sont écrites dans un nouvel organigramme.

Toutes les actions préconisées à travers 41 fiches doivent être menées en lien étroit avec le pôle communication.

En termes de ressources, l'optimisation de la Taxe de séjour et le redéploiement du service apparaîtront dans le document final.

L'objectif étant d'apporter plus de fluidité et de communication entre les services communautaires, dans l'accompagnement et le financement du SADI.

Intervention de Marion Pansart de l'entreprise l'Envolée afin de présenter la Version 1 du Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information. A noter qu'une présentation sera faite auprès de l'équipe des techniciens afin de recueillir également leurs avis.

Document joint en annexe.

La version définitive du SADI sera disponible à la rentrée prochaine.

2/ Taxe de séjour. Evolutions. Présentation en annexe

Le groupe de travail Taxe de séjour s'est réuni le 23 mai 2025 afin d'examiner l'évolution de notre taxe de séjour, en comparaison avec d'autres EPCI, et en lien avec les plafonds légaux.

Notre barème n'a pas évolué depuis 2017.

Nous avons l'opportunité d'appliquer l'inflation préconisée par l'INSEE, à savoir **+ 1,8%**.

Ainsi nous pouvons optimiser les catégories d'hébergements en catégories 3, 4 et 5 étoiles.

Il est précisé lors de ce CE que les aires de camping-cars font bien l'objet d'une collecte de la Taxe de séjour.

Monsieur Le Mérour, Maire de Camaret/mer, souhaite transmettre une requête quant au financement d'équipements touristiques grâce à la Taxe de séjour. Parmi ses arguments, il met en avant le fait que Camaret soit le premier port de passage des bateaux navigant dans cette zone de l'Atlantique. 8 000 bateaux par an. La participation au financement de nouveaux sanitaires à la pointe Rocamadour est sollicitée via les ressources de la Taxe de séjour. Ce dossier sera mis à l'étude.

Une discussion concernant la collecte de la taxe auprès d'un groupe hôtelier camarétois s'est déroulée lors de ce CE. Le Président de l'Office de tourisme communautaire propose de rencontrer les gérants afin de s'accorder sur la bonne collecte à opérer.

VOTE DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Nouveau barème de la Taxe de séjour à appliquer en 2026

FAVORABLES A L'UNANIMITE

3/ Questions diverses.

- **Panneaux carte touristique dans les communes**

La préparation des cartes touristiques en extérieur est en cours concernant les communes programmées en 2025. Une relecture des supports sera envoyée à chaque élu concerné.

- **Livret « Tour de la Presqu'île de Crozon – Aulne maritime en itinérance à pied »**

Afin d'apporter des solutions d'itinérance aux randonneurs, un document réalisé en interne à l'Office de tourisme est en cours de préparation et sera transmis pour relecture aux membres du CE.

- **Nautic Lib – Région Bretagne et Destination Brest Terres Océanes**

Nautic Lib est un projet financé par la Région Bretagne et l'État, ayant pour ambition de rendre la pratique nautique accessible à tous.

Ce projet vise à mettre en libre-service des supports nautiques, tout en favorisant les transitions sociales, économiques et environnementales dans les secteurs touristiques et nautiques.

En 2023, un appel à candidature a été lancé auprès des territoires de Destination Touristique, incluant des territoires intérieurs, pour accueillir les prototypes en tant que « territoires d'expérimentation ».

Parallèlement la destination BTO travaille sur des parcours nautiques qui seront proposés en autonomie ou encadrés.

Une réponse écrite doit être apportée à la Région quant au positionnement de notre EPCI vis-à-vis de ce projet.

Un courrier sera rédigé afin d'apporter les arguments retenus.

VOTE DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Avis défavorable

Les membres considèrent qu'il est davantage du ressort des communes de décider d'installer des équipements de pratique nautique libre, en lien avec des Sociétés spécialisées, en tenant compte notamment de l'offre existante et des règles de sécurité à respecter

- **Opération Logement des saisonniers** : un premier bilan 2025 sera diffusé courant juin. A noter que davantage de logements en été proposés cette année. Moins de demandes ont été enregistrées. Ce qui a conduit à un équilibre dans la mise en relation des différentes parties.
- L'Office de tourisme compte à ce jour **127 partenaires professionnels** au titre de 2025. Chiffre en hausse par rapport à 2024. 28 nouveaux.

Fin de la réunion à 17h30.